

DÉLIBÉRATION n° 20260422-35

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Absent : 1

Pouvoir : 1

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Secrétaire de séance :

Amandine Jalliffier-Talmat

Transmis le : 23 AVR. 2026

Le vingt-deux avril deux mil vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Maximin, dûment convoqué le quatorze avril deux mil vingt-six, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de son maire, Stéphane Malard. Les convocations ont été envoyées le quinze avril deux mil vingt-six.

Présents : Stéphane Malard, Arlette Vizioz, Julien Bernou, Marie Christine Rivaux, Jean-Marc Sergi, Danielle Laparra, Jacques Mollard, Corinne Cardot, Éric Bouet, Benoît Demanze, Marlène Perret-Depiaz, Érika Kiezer, David Vizioz, Amandine Jalliffier-Talmat.

Absent : Pascal Pongerard [pouvoir à Jacques Mollard].

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la nécessité de se prononcer sur l'affectation des résultats de l'exercice 2025.

Le compte financier unique 2025 de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 091 002,62 € et un excédent d'investissement de 300 423,85 €.

Les restes à réaliser 2025 s'élèvent à 116 966,54 € en dépenses (600 € au compte 202, 48 629,04 € au compte 212, 67 737,50 € au compte 231) et à 0,00 € en recettes.

Le résultat de la section de fonctionnement 2025 est de + 201 953,44 € (882 383,17 € Recettes - 680 429,73 € Dépenses).

Il est proposé d'affecter la somme totale de 201 953,44 € en section d'investissement (en diminuant l'excédent de fonctionnement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement, soit la somme de 1 091 002,62 €, comme suit :
 - la somme de 201 953,44 € en investissement (R 1068),
 - la somme de 889 049,18 € en report de fonctionnement (R 002) ;
- du report de l'excédent d'investissement (R 001), soit la somme 300 423,85 €.

Fait à Saint-Maximin, les jour, mois et an ci-dessus.

Le maire,
Stéphane Malard.



La secrétaire de séance,
Amandine Jalliffier-Talmat.

